



PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 13 avril 2023 à 20h00

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Pierre BADER (*procuration donnée à Sarah BADER*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2023 : Approuvé par l'assemblée par 12 voix pour et 1 abstention.

ORDRE DU JOUR

● **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023.**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire fait état de la proposition de la Commission Finances qui suggère d'augmenter les taux de 1 point par rapport à 2022 et demande au Conseil Municipal de s'exprimer.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.02 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.79 %

➤ charge Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

• **ADHESION FUL - FAJ**

Les bases de cotisation restent inchangées par rapport à celles de 2022, à savoir :

- F.U.L. : 0.77 €/habitant
- F.A.J. : 0.11 €/habitant

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion F.U.L. ,
- Approuve l'adhésion au F.A.J.

• **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SEJOUR SCOLAIRE**

Madame Le Maire expose : l'équipe éducative de l'I.M.E. de Chantemerle de Gien, structure accueillant des jeunes en situation de handicap et où se trouve scolarisée une élève de la commune, souhaite organiser un voyage scolaire sur le thème « Découverte du milieu marin » durant 5 jours et 4 nuits du 26 au 30 juin 2023. Ce projet concerne 1 classe, soit un effectif de 11 élèves et 6 adultes. Le coût total du voyage s'élève à 306.14 € par élève. La prise en charge par l'I.M.E. s'élève à 136.37 €. Le reste à charge pour les familles s'élève à 169.77 € par élève.

L'équipe éducative sollicite une participation financière de la municipalité de Noyers pour l'élève du groupe concerné résidant sur la commune.

Madame le Maire propose de participer pour un montant de 170 € pour l'élève domiciliée sur la commune de Noyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de participer financièrement à cette sortie pédagogique, pour un montant de 170 € pour l'élève domiciliée sur la commune de Noyers.

• **SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire expose que chaque année sont versées des subventions aux associations locales, dès lors que celles-ci comptent des Nucériens parmi leurs adhérents.

Madame le Maire présente les propositions d'attribution, après étude des dossiers par la Commission des Finances, sur une base de 20 € par nucérien mineur pour les clubs sportifs et culturels.

Monsieur Richard MARCEAUX, également Président de l'A.P.N., ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve, les propositions comme suit :

- U.S. Lorris Football : 280 € (12 voix pour)
- Club de Karaté de Beaune La Rolande : 60 € (12 voix pour)
(ne sera versée que si le dossier est complet)
- Lorris Escalade : 120 € (12 voix pour)
- H.B.C. Lorris (Handball Club) : 220 € (12 voix pour)
- La Noiseraie : 700 € (12 voix pour)
- Association pour le Patrimoine de Noyers (A.P.N.) : 300 € (12 voix pour)
- A.F.A.A.M. : 50 € (12 voix pour)

• DON A DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente les propositions d'attribution de don, après étude par la Commission des Finances, aux associations suivantes :

- à l' U.N.C (Union Nationale des Combattants) de Lorris pour 100 €, au profit de l'Amicale des Anciens Combattants de la commune de Noyers afin que cette dernière puisse effectuer l'achat de gerbe de fleurs lors des commémorations,
- au Musée de l'Horlogerie de Lorris, pour 50 €,
- à l'Amicale des Pompiers de Lorris, pour 50 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur ces propositions.

Monsieur Richard MARCEAUX, également Président de l'A.P.N., ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve, à 12 voix pour, le versement d'un don de 100 € à l'association « U.N.C. de Lorris », au profit de l'Amicale des Anciens Combattants de la commune de Noyers afin que cette dernière puisse effectuer l'achat de gerbe de fleurs lors des commémorations,
- Approuve, à 12 voix pour, le versement d'un don de 50 € au Musée de l'Horlogerie de Lorris,
- Approuve, à 12 voix pour, le versement d'un don de 50 € à l'Amicale de Pompiers de Lorris.

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 – 2023

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, adjointe en charge des Finances, qui présente et développe, à l'ensemble du Conseil Municipal, le budget primitif M57 établi au titre de l'année 2023.

Celui-ci établi par la Commission des Finances communale s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

- Fonctionnement : 635 739.95 €
- Investissement : 293 739.69 €

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et vote le budget primitif M57 exercice 2023 ainsi présenté.

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 – 2023

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, adjointe en charge des Finances, qui présente et développe, à l'ensemble du Conseil Municipal, le budget primitif M49 établi au titre de l'année 2023.

Celui-ci établi par la Commission des Finances communale s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

- Exploitation : 154 515.37 €
- Investissement : 116 570.89 €

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et vote le budget primitif M49 exercice 2023 ainsi présenté.

• **DEMANDE DE DEROGATION TARIFAIRE SUR LOCATION DE SALLE**

Madame le Maire expose : un habitant de Noyers, membre actif de la troupe de théâtre « L'Atelier à Coulisses » de Lorris propose, au nom de la troupe, de venir donner une représentation sur la commune de Noyers, à la salle polyvalente Florimond RAFFARD et sollicite dans ce cadre, une dérogation tarifaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette requête.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire bénéficier à la troupe de théâtre « L'Atelier à Coulisses », pour sa représentation au sein de la salle Florimond RAFFARD, sur la commune de Noyers, en fin d'année 2023, du tarif de location de salle réservé aux résidents de Noyers.

• **TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE**

Madame le Maire informe, qu'au regard de la loi, le contenu de la délibération N° 48/2021 relative aux tarifs des concessions funéraires au sein des cimetières de la commune, est à modifier : l'intitulé « concessions funéraires pour un emplacement de caveaux » doit être remplacé par « concessions funéraires d'un emplacement pour sépulture en pleine terre ou caveaux ». En effet, la collectivité ne peut exiger de la famille d'un défunt la mise en place d'un caveau pour y loger le cercueil.

Madame le Maire sollicite par ailleurs l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité éventuelle d'augmenter les tarifs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de modifier l'intitulé « concessions funéraires pour un emplacement de caveaux » par « concessions funéraires d'un emplacement pour sépulture en pleine terre ou caveaux », comme présenté ci-dessous et décide de maintenir la tarification suivante :

- **Concessions funéraires d'un emplacement pour sépulture en pleine terre ou caveaux :**
 - 15 ans : 100 €
 - 30 ans : 180 €
- **Concessions avec caveaux-urnes (dimensions intérieures 60cm x 60 cm x 40cm) :**
 - 15 ans : 600 €
 - 30 ans : 950 €
- **Concessions dans le columbarium (dimensions intérieures 50cm x 29 cm x 40 cm) :**
 - 15 ans : 700 €
 - 30 ans : 950 €

• **AFFECTATION DE L'ABONDEMENT DE LA FONDATION DU PATRIMOINE CORRESPONDANT A LA SOUSCRIPTION DE L'A.P.N. DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'EGLISE**

Madame le Maire donne lecture de la lettre de l'Association pour le Patrimoine de Noyers (A.P.N.) qui propose de participer à la souscription lancée par la commune auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux de l'Eglise, à hauteur de 4 000 € afin de faire bénéficier la collectivité d'une bonification et d'une subvention supplémentaire.

Au sein de ce courrier, l'association demande au Conseil Municipal de Noyers que « l'abondement dont aura bénéficié la commune, proportionnellement à ce montant de 4 000 € soit consacré à l'Eglise et, en priorité, en complément des financements qui seront obtenus, pour le projet de restauration des tableaux du chemin de croix et des toiles de retables, dont le dossier sera étudié dès cet été 2023 ».

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Monsieur Richard MARCEAUX, 3^{ème} adjoint au Maire et également Président de l'A.P.N. sort de l'assemblée le temps du vote.

Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal, à 12 voix pour :

➤ Accepte que le montant de l'abondement de la Fondation du Patrimoine, dans le cadre des travaux de l'Eglise, proportionnel aux 4 000 € versés par l'A.P.N., soit réservé aux travaux de restauration des tableaux du chemin de croix et des toiles de retables, sous réserve que l'A.P.N., lors de sa prochaine assemblée générale, valide cette proposition prise en conseil d'administration,

➤ Décide que le montant de cet abondement soit reversé sous forme de subvention à l'A.P.N. lorsque les travaux de restauration concernés seront engagés.

• **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ **Madame le Maire :**

- Informe des dernières dépenses d'investissement qu'elle a engagées depuis le dernier Conseil Municipal du 16/03/23 :

- Marché de l'Eglise : note d'honoraires N° 6 S.P.S. de Monsieur LERICHE, architecte : 273.60 € T.T.C.
- Marché de l'Eglise : note d'honoraires N° 9 M.O. de Monsieur LERICHE, architecte : 867.78 € T.T.C.
- Marché de l'Eglise : Ets CADET : 5720.28 € T.T.C.

- Présente les projets de travaux sur la commune :

➤ Concernant le Budget Principal :

- Changement du standard téléphonique qui, en l'état, ne sera pas compatible avec le passage à la fibre. La collectivité a été approchée par un prestataire qui propose, pour un passage à la fibre, le changement des matériels, une box 4G à la salle polyvalente Raffard (WIFI) et un téléphone supplémentaire pour la salle annexe, une facturation à 325 €/mois.
- Divers panneaux de signalisation : 1 000 € T.T.C. environ.
- Adressage : plaques de voies, plaques de lieux-dits, poteaux et colliers et installation : 16 410 € T.T.C. (projet subventionné à hauteur de 40 % par le Département et DETR demandée pour 40 % mais toujours en attente de réponse).

- Rénovation du terrain de tennis : 14 400 T.T.C. (projet subventionné à hauteur de 40 % par le Département et DETR demandée pour 40 % mais toujours en attente de réponse. La rénovation ne sera effectuée que si obtention de la DETR).
- Aménagement du terrain de pétanque : 3 621.22 € T.T.C. (les travaux seront engagés car la demande de subvention auprès du Département a été accordée).
- Achat d'un logiciel de gestion des cimetières : 4 302 € T.T.C. (subventionné à 40 % par le Département).
- Installation de mobilier béton extérieur et remplacement du mobilier salle polyvalente : 12 417 T.T.C. (subventionné à 40 % par le Département. Une demande de subvention à hauteur de 40 % auprès de la Communauté de Communes va être déposée dans le cadre du Fonds de Concours).

➤ Concernant le Budget Assainissement :

- Achat clapet, sonde de tamis, une pompe de réserve : 4 842 € T.T.C. (devis reçus mais révision de prix possible).

- Informe qu'une réunion est prévue avec SUEZ concernant les S.T.E.P., le 17 avril prochain.
- Annonce que, dans le cadre du programme voirie de la Communauté de Communes, l'entreprise Vauvelle a été retenue pour le pôle Lorris. Au vu du montant de la tranche ferme, des tranches optionnelles suivantes ont été retenues dont celles de Noyers (curage des fossés sur une partie de la Vieille Route de Noyers).
- Informe sur le P.L.U.I, qu'après en avoir délibéré en date du 11 avril 2023, le Conseil Communautaire a décidé :
 - D'approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat,
 - D'abroger, par voie de conséquence, les cartes communales d'Aillant-sur-Milleron, Chailly-en-Gâtinais, Châtenoy, Cortrat, La Cour Marigny, La Chapelle-sur-Aveyron, Le Charme, Montereau, Noyers, Oussoy-en-Gâtinais, Thimory et Vieilles Maisons-sur-Joudry à compter de l'entrée en vigueur du P.L.U.I.H.
- Fait lecture de la lettre d'un résident du lotissement de La Borde l'ayant alertée sur la dangerosité routière du lotissement. Madame le Maire précise qu'elle a reçu la personne à l'origine de ce courrier afin de trouver une solution qui inciterait les automobilistes à respecter la limitation de la vitesse (45 km/h) à l'intérieur du lotissement. En attendant d'étudier le problème dans son intégralité et la réception d'un courrier de Association Syndicale Libre de La Borde (A.S.L.) qui avait mis ce point à l'ordre du jour de sa dernière assemblée générale, il a été convenu d'installer des panneaux routiers aux deux entrées principales du lotissement rappelant la présence d'enfants.
- Annonce que, dans le prolongement de la loi 3DS, un arrêté et un décret pris le 06 décembre dernier sont venus préciser l'obligation de désignation d'un « référent déontologue élu » par les collectivités territoriales, et ce, avant le 1^{er} juin 2023. Les services de la Préfecture ont rappelé cette échéance par mail le 21 mars.
La mission du déontologue est surtout d'accompagner les élus dans la prévention du risque de conflit d'intérêt.
L'A.M.L. 45 a engagé des sollicitations auprès des institutions, ordre des avocats, Cour Administrative d'Appel, Chambre Régionale des Comptes afin de nous proposer une solution et doit communiquer aux collectivités, dès que possible, une liste de personnes compétentes et disposées à assumer cette fonction dès que sa démarche aura abouti.
Une délibération pour désigner ce référent déontologue sera à prendre dès que toutes les informations qui permettront de le faire seront parvenues en Mairie.

- Informe que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 09 juin prochain afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Un Conseil Municipal aura donc lieu le vendredi 09 juin 2023, à 19h00.
- Informe qu'en fonction de la réunion de fin de chantier qui aura lieu vendredi 14 avril, un courrier sera adressé à la paroisse afin qu'une date soit arrêtée pour la célébration d'une messe. L'inauguration de l'Eglise aura lieu courant juin en fonction des emplois du temps des personnalités qu'il est prévu d'inviter. La date sera communiquée dans les prochains jours.
- Annonce que dans le cadre d'un marché passé par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, tous les extincteurs de la commune ont été révisés. Certains seront à remplacer (date de validité dépassée cette année), d'autres sont à acheter (atelier et premier étage de la Mairie). La Société EUROFEU a par ailleurs mis en garde contre certains défauts des autres extincteurs que la collectivité détient. Ce point sera étudié avec Madame Marina BOURGOIN, Conseillère Prévention à la Communauté de Communes.
Concernant le contrôle des aires de jeux, un nouveau prestataire est intervenu (toujours dans le cadre d'un groupement de commandes passé par la Communauté de Communes) et ses propositions de mises aux normes, qui ont quelque peu surpris, ont conduit à nouveau la collectivité à se rapprocher de la Communauté de Communes. Un rendez-vous avec Madame Marina BOURGOIN vendredi prochain pour faire le point et revoir ce qui entre dans le marché et ce qui ne rentre pas. Il est évident que la collectivité fera tout pour une mise aux normes des aires de jeux au regard d'une législation qui évolue régulièrement, même si pour ce faire, il s'avèrerait que leur fermeture provisoire soit nécessaire.
- Rappelle qu'il avait été décidé (et ceci en accord avec la réglementation) de fermer les cimetières la nuit et que certains conseillers municipaux s'étaient portés volontaires pour ouvrir et fermer les cimetières à tour de rôle le week-end, les agents municipaux s'en chargeant la semaine.
Un planning va être mis en place et chaque conseiller devra indiquer les périodes de l'année où ils ne seront pas disponibles. Madame le Maire informe qu'elle enverra un planning vierge par mail la semaine prochaine et demande d'y répondre en indiquant les périodes de non-disponibilités.
Concernant le cimetière, les travaux de repérage des tombes soit dangereuses, soit dont les concessions sont échues a commencé. Le repérage en est à peu près à la moitié.
Madame le Maire propose à l'assemblée deux échantillons de lettre « A » pour dénommer les allées et demande aux conseillers de choisir entre la lettre A en jaune sur ardoise ou bien la lettre A en blanc sur ardoise. C'est le choix de la lettre A en blanc sur ardoise pour dénommer les allées qui est retenue à la majorité.
- Informe que la mutualisation concernant l'archivage initié par la Communauté de Communes et le Département est en cours de mise en place. Pour ce qui concerne la collectivité de Noyers, il reste à terminer le récolement des archives stockées dans le local technique.
- Précise que, dans le cadre de l'application du P.C.S., des simulations sont à faire.
- Signale, qu'après les travaux en cours de réalisation Rue du Haut, le Bourg et ses environs deviendra éligible à la fibre. Quelques problèmes avec des particuliers ont pu être réglés suite à une bonne concertation avec Loiret Fibre.
- Signale également que la validation du travail exécuté lié à l'adressage est en cours et que la réunion publique avec les personnes concernées par des changements d'adresses pourra être programmée dans la deuxième quinzaine de mai. Les voies utilisées pour les adresses devront être validées par

une délibération au mois de juin, avant de diffuser officiellement les dernières modifications de la Base d'Adresse de Noyers.

Un état des lieux pour la signalétique des voies est actuellement en cours par Madame Martine CORDIER, Monsieur Richard MARCEAUX, Monsieur Jacques AUBERT, Monsieur Hubert DESPREZ et Monsieur Jacques FOUCHER.

- Informe que la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry organise des jeux inter-villages le 17 juin prochain. Ces jeux se sont déroulés pendant plusieurs années à Montereau. La commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry a sollicité la collectivité pour constituer une équipe de dix personnes pour représenter notre village. Cette demande a été transmise à La Noiseraie qui n'a pas souhaité y donner suite.
- Propose à l'assemblée de ne pas faire de bulletin intermédiaire municipal mais plutôt de faire vivre le site de la commune en y insérant plus souvent des articles à thèmes (par exemple les finances, les travaux de l'Eglise, des articles sur les écoles...) et de récupérer quelques uns de ces articles pour le bulletin annuel.
- Fait part des remerciements chaleureux des élèves de C.P. de l'Ecole Marc O'Neil qui ont pu effectuer un séjour de découverte à Ingrannes, suite à la participation financière de la commune. Madame le Maire a envoyé un petit message de remerciements aux institutrices.
- Informe que « Les Fêtes Médiévales » auront lieu du 29 septembre au 02 octobre 2023, à Lorris. Des conférences auront lieu le 29 septembre. Des stands représentant les différentes communes seront en place et un défilé aura lieu sur les 1^{er} et 2 octobre. L'objectif de la manifestation est de mettre en valeur le patrimoine du Moyen-Age de la commune (histoire, patrimoine...). Il faudra confectionner un oriflamme aux couleurs de la commune (des ateliers de coutures seront organisés et chaque collectivité devra apporter les tissus). Les participants pourront louer des costumes auprès des ateliers de Jehanne (nobles : 15 euros – paysans : 10 euros pour le week-end). La collectivité aura besoin de ses quatre barnums. Une réunion avait lieu aujourd'hui, jeudi 13 avril, à 19 heures mais Madame le Maire n'a pas pu y assister du fait du Conseil de ce soir. Un compte rendu sera fait et sera transmis aux conseillers.
Madame le Maire demande aux conseillers si ceux-ci sont intéressés pour y participer. Ils répondent qu'ils sont d'accord.

- Porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que, depuis mai 2018, l'A.D.I.L. assure la mission de Conseil en Energie Partagé (C.E.P.). Ce dispositif animé par l'A.D.E.M.E., permet à un ensemble de communes de petites tailles, de bénéficier de compétences en économie d'énergies et d'énergies renouvelables par l'intermédiaire d'un conseiller technique qui partage ses outils et ses conseils entre les différentes communes adhérentes du département. En complément des conseils juridiques gratuits assurés par l'A.D.I.L. pour les habitants des communes loirétaines, celles-ci peuvent bénéficier d'un conseil sur mesure et neutre sur la gestion de l'énergie des bâtiments et des installations communales. Pour un euro par habitant, le conseiller accompagne la collectivité dans son action en faveur de l'efficacité énergétique, de la gestion de leur patrimoine et de la mise en place des énergies renouvelables.

Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir à l'opportunité d'une adhésion.

• **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

➤ **Madame Angélique BEAUDOIN :**

✚ **informe que :**

- une rencontre avec l'A.D.A.P.A. de Lorris a eu lieu le 23 mars dernier pour faire un point sur la situation des personnes aidées sur la commune et les services proposés par l'association : l'A.D.A.P.A. peut proposer également un service « d'aide aux aidants » mais ne participe plus au service « Sortir plus » proposé par la CARSAT.
L'A.D.A.P.A. recherche toujours du personnel pour assurer l'ensemble des services proposés.

✚ **dresse un point Environnement et Travaux :**

- Une Commission Travaux et Environnement s'est tenue le 29 mars dernier au cours de laquelle a été évoquée la sécurisation de la rue des Genièvres.
Suite à la réunion du 3 février avec les riverains, Madame le Maire, Madame Angélique BEAUDOIN, Monsieur Yannick GERVAIS ont rencontré Monsieur Fabien EDME (Responsable Voirie de la Communauté de Communes) pour étudier la sécurisation de la route des Genièvres suite à leur demande : Monsieur Fabien EDME a adressé un compte rendu de ce rendez-vous dans lequel :
 - Il a présenté un projet d'allée piétonne élaboré en 2003 pour un montant à cette date de 150 000 euros.
 - Il indique qu'il est impossible d'installer des bandes rugueuses (distances réglementaires insuffisantes).
 - Il mentionne la possibilité de créer une allée piétonne seulement d'un côté de la voirie jusqu'à la limite d'agglomération pour un montant estimé à environ 100 000 euros minimum.
 - Il mentionne la possibilité d'installer un passage surélevé supplémentaire pour un montant d'environ 20 000 euros.

La Commission propose de rencontrer à nouveau les riverains pour leur présenter l'avancement des travaux sur ce point : une réserve est mise concernant la réalisation des solutions proposées compte tenu du montant de chaque proposition. Deux dates sont proposées pour cette rencontre : le mercredi 26 avril ou le mercredi 03 mai prochain. Madame Angélique BEAUDOIN contactera Monsieur Cédric COUDRE afin de définir la date de la réunion et en informera les conseillers concernés.

- ✚ **propose de programmer une réunion** avec la Comité des Fêtes La Noiseraie pour **organiser les festivités du 14 juillet** : la date retenue est le vendredi 28 avril, à 19h00. Les conseillers volontaires sont : Monsieur Jacques AUBERT, Madame Angélique BEAUDOIN, Madame Sylviane CAILLE, Madame Christiane DENIZARD, Monsieur Hubert DESPREZ, Monsieur Richard MARCEAUX, Madame Florence QUIGNON.

➤ **Monsieur Richard MARCEAUX :**

- ✚ **propose, dans le cadre de la préparation des festivités du 14 juillet, de dresser un inventaire** du matériel déjà existant (fanions tricolores, lampions...). La date est fixée au 28 avril, à 18h00, à la salle annexe. Seront présents : Monsieur Hubert DESPREZ, Monsieur Jacques FOUCHER, Madame Christiane DENIZARD, Madame Sylviane CAILLE et Monsieur Richard MARCEAUX.
- ✚ **demande** qui ne pourra pas être présent pour le 14 juillet : Madame Florence QUIGNON et Monsieur Yannick GERVAIS seront absents.

✚ **annonce que le nombre** des smartphones ayant chargé l'application **Panneau Pocket** est en continue progression et passe de 400 lors du Conseil du 16 mars 2023 à 415 à ce jour, soit 4 % d'augmentation sur un mois.

➤ **Monsieur Jacques FOUCHER :**

✚ **signale** que les candélabres de La Montagne fonctionnent à nouveau.

✚ **demande** s'il est possible d'alerter le Département concernant la tranchée faite par celui-ci, rue du haut, à Pisserot, qui reste à être comblée.

➤ **Monsieur Hubert DESPREZ :**

✚ **signale** que des arbres penchent sur la voie publique, rue de Saint Genou.

✚ **fait** la même remarque que Monsieur Jacques FOUCHER à propos de la tranchée non comblée à Pisserot.

➤ **Madame Angélique BEAUDOIN :**

✚ **signale** que des arbres morts penchent sur la voie publique, rue des Genièvres.

➤ **Madame Florence QUIGNON :**

✚ **questionne sur la normalité**, suite à la chute des deux poteaux téléphoniques au lotissement de La Borde, du « calage » des câbles par les arbres.

✚ **propose** que soit demandé à ORANGE d'apporter une vigilance sur l'état des autres poteaux afin d'éviter qu'ils ne tombent, eux aussi, sur la voie publique.

● **EXPRESSION DU PUBLIC :**

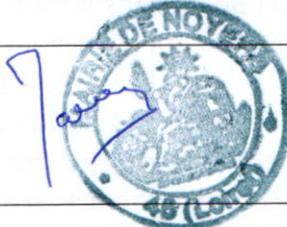
Monsieur Xavier RELAVE :

- demande de quelle manière Monsieur SEDORNE évacue ses eaux usées sur son terrain situé à Pisserot et si celui-ci dispose d'une autorisation de branchement électrique.

- donne des précisions sur les travaux initialement effectués par la commune concernant l'implantation des cavurnes au nouveau cimetière.

Fin de séance : 22 heures et 55 minutes

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2023

Le Secrétaire de séance	Le Maire
	
Richard MARCEAUX	Marie-Annick MARCEAUX